



Procédure d'évaluation des compétences des bénéficiaires

L'évaluation des compétences constituent un socle de la démarche pédagogique, mise en œuvre au sein des Ateliers et Chantiers Insertion d'IMAJ. Ces temps d'évaluation permettent d'échanger avec le salarié sur les compétences acquises et celles à travailler. Ces entretiens réunissent le salarié, l'encadrant et le CISP, permettant un dialogue favorable à la progression, par la fixation d'objectifs personnalisés, concrets et réalistes.

Informations
préalables

Admission
Accueil et Intégration

Parcours

Par le moyen du site internet et du livret d'accueil, nous informons les bénéficiaires qu'une démarche d'évaluation des compétences est mise en place au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

L'évaluation est réalisée par l'encadrant Technique d'Insertion tous les 3/4 mois en présence de la CISP.

Cet entretien entre l'encadrant technique, la CISP et le bénéficiaire permet ensuite d'établir conjointement les objectifs personnalisés de formation.

1 mois avant chaque renouvellement ou fin de contrat, soit environ tous les 4 mois, des fiches d'évaluation des compétences sont renseignées. Le parcours pédagogique des bénéficiaires est ainsi ponctué par des entretiens avec les encadrants techniques d'insertion et les CISP. Des objectifs personnalisés sont fixés et peuvent faire l'objet d'échanges en réunion d'équipe et lors des groupes d'analyse de pratique.

SIÈGE SOCIAL

6 rue de Paris - 95330 DOMONT

TÉL. 01 34 39 16 00 - E-MAIL imaj@imaj95.fr

SITE INTERNET www.imaj95.fr - Association IMAJ

SIRET : 344 820 642 00066

Numéro d'activité : 11950496295

Activité Principale Exercée (APE) 88.99B

V3-09.2024